

MINISTERE DES TRANSPORTS

PARIS, le 10 NOV. 1995

DIRECTION DE LA SECURITE ET
DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE
Tél. : (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO
Référence : 4414 destiné aux véhicules APRILIA LC (SR REPLICA)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 25 Octobre 1995 sous le numéro 95/9054 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 5510R5174

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 5510R5174

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines



J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur
SOCIETE BACLIM
2, Chemin du Chapitre
95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)